



DATE DE PUBLICATION : 30 novembre 2023

La directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine

Délégation de signature donnée par la directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine au directeur départemental dans les Landes

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à Mme Marie-Agnès DE CHERADE DE MONTBRON, directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine le 2 octobre 2023.

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Marc LABORIE, directeur départemental dans les Landes et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Michel HUM, adjoint au directeur départemental dans les Landes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Mont-de-Marsan et des établissements secondaires et bureaux d'accueil et d'information qui peuvent lui être rattachés. M. Jean-Marc LABORIE reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Mont-de-Marsan, à l'exception des groupes relevant de la délégation de la succursale régionale.

M. Jean-Marc LABORIE peut subdéléguer sa signature à des assistants placés sous son autorité dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Bordeaux,  
Le 2 octobre 2023

Marie-Agnès DE MONTBRON